

2023-088

République Française Département de l'Oise

COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

60190

303.44.51.73.10

mairie-la-neuville-roy@wanadoo.fr

ARRÊTÉ

Réglementant temporairement le stationnement et la circulation des véhicules Le Maire de la commune de La Neuville-Roy,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,

Vu le Code de la route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié,

Vu l'organisation de la brocante le dimanche 3 septembre 2023, organisée par le Comité des fêtes,

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Neuve et rue Pennellier jusqu'à l'angle de la rue du Puits Notre Dame,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le dimanche 3 septembre 2023 de 7 heures à 18 heures, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits dans la rue Neuve et la rue Pennellier du carrefour rue Neuve jusqu'à l'angle de la rue du Puits Notre Dame. La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords de la manifestation.

Article 2: La signalisation correspondante sera mise en place et gérée par les organisateurs.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux règlements en vigueur. Article 4: Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et transmis à la gendarmerie de la Neuville-Roy.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant Gendarmerie La Neuville-Roy,
- Service technique de la commune de La Neuville-Roy,
- M. le chef du centre de secours d'Estrées Saint Denis,
- Mesdames et Messieurs les riverains des rues concernées

Fait à La Neuville-Roy, le 29 août 2023 Le Maire

Thierry MICHEL